



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2021

Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 77 86 / 06 07 88 14 25

Nombre de membres	15
Afférents au CM	6
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de convocation du conseil municipal	31 mai 2021
Secrétaire de séance	Chantal MALAQUIN

	Membres présents	Membres absents	Pouvoir
Jacques Fabre	X		
Michel Guetienne		X	
Sandra Mazzoni		X	
François Pinson		X	
Frédéric Caron	X		
Chantal Malaquin	X		
Anne Philipppo		X	
Barbara Dufossé			
Patrice Duval	X		
Laurent Huet		X	
Evelyne Laffargues Moreno		X	
Gilles Marché		X	
Raymonde Lenfant	X		
Philippe Richard		X	
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt un, le 2 juin, à seize heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Jacques Fabre, Maire.

### Délibération n° 50-2021

Objet : Demande de subvention à la DETR pour l'achat des barrières pour les chemins communaux.

Après avoir reçu un email de la préfecture, nous indiquant que le dossier de subvention pour les barrières relève de la priorité 5 « sécurité des biens et des personnes), au taux de 40% sur une dépense plafonnée à 50 000€, il a lieu de revoir la demande de subvention liée au projet et le plan de subvention avec les éléments donnés par la préfecture.

Le montant des achats et installation ayant été estimé à 24 115 euros HT, les élus souhaitent obtenir l'aide maximale de la DETR.

Le plan de financement en conséquence est le suivant :

- Aide du Département 33 % : 7 957 €
- Aide de la DETR 40% : 9 646€
- Fonds libre de la commune 27% : 6 512 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Retour de sous-préfecture le 07 juin 2021

### Délibération n° 51-2021

Objet : Don à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accepte le don anonyme de 195 € et décide d'affecter ces sommes au compte 7788 du budget communal.

Retour de sous-préfecture le 07 juin 2021

### Délibération n° 52-2021

Objet : Achat groupé de masques chirurgicaux – Convention entre la CCAC et ses communes membres

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021/39 du Conseil communautaire de l'Aire Cantilienne,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a organisé une commande de masques chirurgicaux pour son compte et celui de ses communes membres souhaitant participer à ce dispositif,

Considérant qu'après consultation de plusieurs fournisseurs pour veiller à une bonne utilisation des deniers publics et à la qualité du matériel, il a été commandé 52.500 masques chirurgicaux répondant aux normes réglementaires auprès de la société AERTEC, basée à VILERON (95),

Considérant que, la CCAC s'étant acquittée des frais correspondants, il appartient à chaque commune ayant participé à cette commande de rembourser la communauté de communes, suivant le nombre de masques qu'elle a commandés (à raison d'un coût unitaire de 0,13 € HT par masque) :

Considérant que la commune de Mortefontaine a commandé 3 000 masques pour un montant de 390 € HT, soit 411 € TTC ; qu'il convient, dans ce cadre, passer une convention avec la CCAC afin de pouvoir procéder au remboursement du montant correspondant,

Considérant que cette prestation de la CCAC en faveur des communes membres est effectuée gratuitement.

Vu le projet de convention de mandat placé en annexe de la présente délibération,

Après exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'une convention entre la commune et la CCAC dans les conditions prévues dans la convention en annexe,
- autorise le Maire à la signer pour le compte de la commune,
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Retour de sous-préfecture le 07 juin 2021

Fait et délibéré le jour, mois et année susdits

Pour extrait certifié conforme,

